



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 083-248300493-20250630-C\_2025\_128-DE



## **Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)**

### **Bilan de la consultation Des personnes publiques associées (PPA) et réponses proposées pour modifications éventuelles**



# Sommaire

<b>1 – Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2 – Déroulement de la consultation des PPA .....</b>	<b>4</b>
<b>3 – Avis recueillis .....</b>	<b>6</b>
<b>4 – Thématiques abordées pendant la PPA et réponses associées .....</b>	<b>9</b>
<b>5 – Annexes.....</b>	<b>10</b>

# 1 – Introduction

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) en xx xx afin de se doter d'une politique des déplacements adaptée aux besoins du territoire et répondant aux enjeux de la transition écologique.

Forte d'un travail participatif, constructif et élargi à chaque phases d'élaboration, DPVa a été en mesure d'adopter par délibération son projet de PDMS le 25 juin 2024.

Conformément à l'article L. 1214-36-1 du Code des transports, ce projet de PDMS doit être soumis pour avis aux personnes publiques suivantes : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) limitrophes et au Comité de massif lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne.

A cette fin, un courrier leur a été adressé auquel a été joint le projet de PDMS afin qu'ils puissent nous faire part de leur avis sur ce document cadre.

Ils ont disposé d'un délai de 3 mois à compter de la réception de ce courrier pour communiquer leur avis. A défaut, conformément à l'article R. 1214-12 du Code des transports, leur avis sera réputé favorable.

## 2 – Déroulement de la consultation des PPA

Les courriers pour les Personnes Publiques Associées ont été envoyés le 18 juillet 2024 aux 23 communes pour consultation

Mairie de Ampus	Hugues MARTIN
Mairie de Bargème	Jacques GERARD
Mairie de Bargemon	Nadine DECARLIS
Mairie de Callas	Daniel MARIA
Mairie de Châteaudouble	Georges ROUVIER
Mairie de Claviers	Gérald PIERRUGES
Mairie de Comps-sur-Artuby	Alain BARALE
Mairie de Draguignan	Richard STRAMBIO
Mairie de Figanières	Bernard CHILINI
Mairie de Flayosc	Karine ALSTERS
Mairie de La Bastide	Claude MARIN
Mairie de La Motte	Valérie MARCY
Mairie de La Roque-Esclapon	Nathalie PEREZ-LEROUX
Mairie de Le Muy	Liliane BOYER
Mairie de Les Arc-sur-Argens	Nathalie GONZALES
Mairie de Lorgues	Claude ALEMAGNA
Mairie de Montferrat	Raymond GRAS
Mairie de Saint-Antonin du Var	Serge BALDECCHI
Mairie de Salernes	Marie-Laure TORTOSA
Mairie de Sillans-la-Cascade	Christophe CARRIERE
Mairie de Taradeau	Albert DAVID
Mairie de Trans-en-Provence	Alain CAYMARIS
Mairie de Vidauban	Claude PIANETTI

Ainsi qu'aux Intercommunalités voisines, au conseil départemental au conseil régional et au préfet coordonnateur de Massif des Alpes

Conseil départemental du Var	Jean-Louis MASSON
Conseil régional Provence Alpes Côte-d'Azur	Renaud MUSELIER
Communauté d'agglomération Esterel Côte d'Azur	Frédéric MASQUELIER
Communauté d'agglomération Provence Verte	Didier BREMOND
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	Jérôme VIAUD
Communauté de communes Golfe de St-Tropez	Vincent MORRISSE
Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	Rolland BALBIS
Communauté de communes du Pays du Fayence	René UGO
Communauté de communes Provence Verdon	Hervé PHILIBERT
Préfet coordonnateur de Massif des Alpes	Monsieur le Préfet

Courrier envoyé pour consultation



NOUS SUIVRE SUR  
DRACENIE.COM

Hugues MARTIN  
Mairie  
Place de la mairie  
83 111 AMPUS

Service aménagement

Affaire suivie par : Valérienne Ottaviani  
Tél : 04 94 50 23 81  
Mail : valerienne.ottaviani@dracenie.com

N° Réf : VO-FS-KF - n°  
Lettre recommandée A/R n° : 1A 208 619  
1095 0

Draguignan, le

**Objet : Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié Dracénie Provence Verdon agglomération – Consultation des personnes publiques associées**

Monsieur le Maire,

Cela fait plus de deux ans que Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) afin de se doter d'une politique des déplacements adaptée aux besoins du territoire et répondant aux enjeux de la transition écologique.

Grâce au travail participatif durant les différentes phases d'élaboration, DPVa a été en mesure d'adopter par délibération son projet de PDMS le 25 juin 2024.

Conformément à l'article L. 1214-36-1 du Code des transports, ce projet de PDMS doit être soumis pour avis aux personnes publiques suivantes : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) limitrophes et au Comité de massif lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne.

A cette fin, vous trouverez joint au présent courrier le projet de PDMS afin que vous puissiez nous faire part de votre avis sur ce document cadre.

Je vous informe que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la présente afin de nous le communiquer. A défaut, conformément à l'article R. 1214-12 du Code des transports, votre avis sera réputé favorable.

Vous pouvez contacter le service aménagement aux coordonnées mentionnées ci-dessus pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Richard STRAMBIO



Dracénie Provence Verdon  
agglomération

Square Mozart  
CS 90129  
83004 DRAGUIGNAN cedex

Tél. : 04 94 50 16 20  
contact@dracenie.com

Pièce-jointe : PDMS de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Liste des destinataires *in fine*

Un deuxième courrier a été envoyé le 18 juillet 2024 également pour information, à la Préfecture du Var, à la Sous-Préfecture de Draguignan, ainsi qu'à la DREAL Provence Alpes Côtes d'Azur,

Préfecture du Var	Monsieur le Préfet
Sous-Préfecture de Draguignan	Madame la Sous-Préfète
DREAL Provence Alpes Côtes d'Azur	Monsieur le Directeur

Courrier envoyé pour information



NOUVEAU SERVICE  
DRACENIE.COM

DREAL PACA  
16, rue Zattara  
CS 70248  
13 331 MARSEILLE Cedex 3

Service aménagement

Affaire suivie par : Valérie Citiavien  
Tél : 04 94 50 23 81  
Mail : valerie.citiavien@dracenie.com

N° INF : VD-P-SOP - n°  
Lettre recommandée A/R n° : 1A 214 985  
9888 7

Draguignan, le

**Objet : Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) Dracénie Provence Verdon agglomération – Communication du projet de PDMS pour information**

Monsieur le Directeur,

Cela fait plus de deux ans que Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) afin de se doter d'une politique des déplacements adaptée aux besoins du territoire et répondant aux enjeux de la transition écologique.

Grâce au travail participatif durant les différentes phases d'élaboration, DPVa a été en mesure d'adopter par délibération son projet de PDMS le 25 juin 2024.

A titre d'information, vous trouverez joint au présent courrier le projet de PDMS adopté à cette occasion.

Vous pouvez contacter le service aménagement aux coordonnées mentionnées ci-dessus pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Richard STRAMBIO

Président  
Maire de Draguignan  
Conseiller régional Région Sud

Pièce-jointe : PDMS de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Liste des destinataires *In fine*

Dracénie Provence Verdon  
agglomération

Square Mozart  
CS 90129  
83004 DRAGUIGNAN cedex

Tél : 04 94 50 16 20  
contact@dracenie.com

11 courriers de réponse ont été reçus

- 6 des communes membres de DPVa
  - Vidauban
  - La Roque Esclapon
  - Callas
  - Montferrat
  - Saint Anthonin
  - Les Arcs sur Argens
- 3 intercommunalités voisines
  - Pays de Fayence
  - Golfe de Saint Tropez
  - Esterel Côte d'Azur
- Le département du Var
- La région Provence Alpes Côtes d'Azur

## 3 – Avis recueillis

N°	Auteur	Synthèse des contributions – le contenu intégral est repris en annexe 1
1	Maire de Vidauban	Inscription du tronçon Vigne à Vélo Taradeau/Vidauban
2	Maire de la Roque Esclapon	Prise en compte du transport scolaire des cycles 1, 2 et 3, organisés par les collectivités ou assurés par les parents. Trajets qui génèrent des flux et des problèmes de stationnement aux abords des écoles, en plus des questionnements sur les écoles des communes les plus rurales.
3	Maire de Callas	Intégration de l'EV8 comme parcours scolaire vers l'école de Figanières, qui pourrait être sécurisé par l'aménagement d'une voie parallèle au tracé de l'actuel EV8 Un certain nombre d'emplacements dont nous possédons la maîtrise foncière pourraient être dédiés au covoiturage, dont certaines qui le sont déjà naturellement
4	Conseil Municipal de Saint Antonin du Var	Avis favorable
5	Conseil Municipal de Montferrat	Ne concerne pas assez les communes les moins importantes
6	Maire des Arcs sur Argens	Remarques et questions ciblées pages par pages
7	Pays de Fayence	Avis favorable
8	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Avis favorable
9	Golfe de Saint Tropez	Questionnement sur l'absence du territoire du Golfe de Saint Tropez des futures collaborations en matière d'interconnexions avec les territoires voisins, alors que la part d'actifs issus de DPVA travaillant au Golfe de Saint Tropez est non négligeable. Interopérabilité des titres de transport entre les différents services et réseaux voisins Collaboration sur l'interconnexion en transports en communs et sur les actions encourageant le covoiturage, et en particulier celles visant au déploiement de P+R/pôle d'échanges multimodaux. Evocation d'une réflexion commune sur la logistique avec les territoires voisins concernant la zone des Bréguières
10	Département du Var	Avis favorable, Attention à prévenir très en amont pour les aménagements qui pourraient concerner le réseau routier départemental Sur la liaison le Muy-Les Arcs de la vigne à vélo, le tronçon de l'itinéraire cyclable qui passera sur le GR51 devra être de type voie verte, permettant la cohabitation piétons/vélos
11	Région PACA	Avis favorable Remarques et questions ciblées pages par pages

# 4 – Thématiques abordées pendant la consultation des PPA et réponses associées

8 Thèmes principaux ont été identifiés

Thématiques	Vidauban	la Roque Esclapon	Callas	Saint Antonin du Var	Montferrat	Arcs sur Argens	Pays de Fayence	Esterel Côte d'Azur	Golf de Saint Tropez	Département	Région PACA	AUGAD	CODEV
Vigne à Vélo et EV8	X		X			X				X			
Intermodalité et covoiturage			X			X					X	X	
Transport scolaire/Transports en commun		X											
Sécurisation						X							
Interconnexions									X		X		
Marche à pied											X		
Connexion gare des Arcs						X					X	X	
Stationnement						X					X	X	
Autre											X		X

Auteur	Avis émis	Réponse apportée par DPVa
<b>Mairie de Vidauban</b>	Souhait de voir inscrit dans le PDMs, le projet du tronçon Vigne à Vélo Taradeau <> Vidauban	Le tronçon est référencé dans le schéma directeur cyclable, qui sert de ligne directrice sur les aménagements cyclables. Le tronçon sera ajouté au PDMs a titre informatif, la dureté foncière freinant la réalisation à courts termes.
<b>Mairie de La Roque Esclapon</b>	Prise en compte du transport scolaire des cycles 1, 2 et 3, organisés par les collectivités ou assurés par les parents. Trajets qui génèrent des flux et des problèmes de stationnement aux abords des écoles, en plus des questionnements sur les écoles des communes les plus rurales.	La Dracénie n'est pas compétente en matière de transports scolaires des cycles 1, 2 et 3 De l'urbanisme tactique est prévu aux abords des écoles.
<b>Maire de Callas</b>	Intégration de l'EV8 comme parcours scolaire vers l'école de Figanières, qui pourrait être sécurisé par l'aménagement d'une voie parallèle au tracé de l'actuel EV8  Un certain nombre d'emplacements dont nous possédons la maîtrise foncière pourraient être dédiés au covoiturage, dont certaines qui le sont déjà	Le sujet sera traité à l'aulne d'une réunion tripartite avec le département, la commune de Callas et DPVa  Les emplacements de pôles d'échanges multimodaux sont classifiés en 3 catégories : - Prioritaires - Secondaires

	naturellement	- A Définir Ceux de Callas seront à définir.
<b>Mairie de Saint-Antonin du Var</b>	Avis favorable	DPVa prend acte
<b>Mairie de Montferrat</b>	Ne concerne pas assez les communes les moins importantes	Le PDMS couvrira l'ensemble du territoire de la Dracénie. L'orientation 7 de l'axe 3 portera plus précisément sur le développement d'une offre de mobilité complémentaire dans le nord du territoire.
<b>Mairie des Arcs-sur-Argens</b>	Page 11 : Intégrer la ZA de l'écluse et la Zone des Quatre Chemins, réunissant plusieurs entreprises	Les ZA de l'Ecluse et la Zone des Quatre Chemins seront portés en point 9 sur la cartographie.
	Page 16 : évoquer la nécessité d'optimiser la gestion des espaces plutôt que favoriser la suppression des espaces	Intégration d'une référence à l'objectif d'optimisation de la gestion des espaces de stationnement.
	Page 18 : Nuancer la « distance relativement faible entre les villages » par la topographie particulière	Intégration d'une référence à la topographie particulière du territoire.
	Page 18 : Evoquer le manque de sécurisation existant ou ressenti sur les voies dédiées à la pratique du vélo à proximité des automobilistes	Intégration d'une référence au manque de sécurisation dû à la mixité des usages.
	Page 18 : Ajouter que la mixité des usages sur les voies douces conduit à un manque de sécurité ressenti	Intégration d'une référence au manque de sécurisation dû à la mixité des usages sur les voies douces.

par les marcheurs

Page 20 : Ajouter la question Intégration d'une référence des tarifs qui est souvent un aux tarifs du train. frein à l'utilisation du train

Page 27 : Manque d'une DPVa prend acte de analyse de la fréquentation l'observation. L'Orientation 1 et des rotations des lignes de l'Axe 1 devra se mettre à la lumière d'une telle étude.

Page 27 : Offre de TC Intégration d'une référence insuffisante qui devrait être sur l'adéquation retranscrit en faiblesses, potentiellement ainsi que l'absence d'un titre insatisfaisante en fonction d'abonnement unique des cibles public. assimilable au pass Navigo L'offre de transport en parisien Commun n'est pas adaptée à tous les publics (Orientation 1 de l'Axe 1) Le titre unique est une solution à étudier. Le Nouveau système d'information et de billettique régional (SIBR) sera mis en place par la région en 2025 et adopté par DPVa à l'été 2025.

Page 28 : Carte trop DPVa prend acte de dézoomée l'observation. Il s'agira de proposer dans le temps des cartes plus territorialisées.

Page 33 : Préciser La précision sur la communication, l'animation et le travail en partenariat sera faite.

Page 50 : Rajouter, à L'ajout d'un élu représentant minima, un élu représentant communal sera effectué. la commune concernée dans

la commission mobilité  
employeur

Page 52 : Serait-il possible ?  
de connaître la raison de la  
diminution par deux de  
l'objectif du nombre de  
kilomètres aménagés par  
l'agglomération pour la  
période

Page 53 : Il manque l'axe  
Taradeau <> Les Arcs

Le tronçon est référencé  
dans le schéma directeur  
cyclable, qui sert de ligne  
directrice sur les  
aménagements cyclables.  
Le tronçon sera ajouté au  
PDMs a titre informatif, la  
dureté foncière freinant la  
réalisation à courts termes.

Page 58 : Préciser (si  
possible) le pourcentage de  
cofinancement Etat+Région  
(en %)

DPVa s'attachera dès que  
l'information sera connue à  
l'intégrer.

Page 64 : La pertinence de  
l'ouverture du TAD à tous, et  
notamment aux jeunes a-t-  
elle été analysée ?

Aucune étude sur  
l'élargissement de l'offre  
TAD n'a eu cours. Elle est  
prévue en lien avec  
l'orientation 1 de l'axe 1.

Page 66 : Préciser les  
adresses exactes des aires  
de covoiturage

Les aires prioritaires ont été  
disposées à titre indicatif ; il  
s'agira de définir avec  
chaque commune  
l'emplacement exact des  
pôles multimodaux

Page 75 : Erreurs dans le  
budget

Le tableau des dépenses  
sera corrigé

Dernière page : La  
Les modalités de répartition

	réalisation des aires de covoiturage identifiées sera portée financièrement par DPVa ?	financière seront à définir.
<b>Golfe de Saint Tropez</b>	Questionnement sur l'absence du territoire du Golf de Saint Tropez des futures collaborations en matière d'interconnexions avec les territoires voisins, alors que la part d'actifs issus de DPVA travaillant au Golf de Saint Tropez est non négligeable.	Intégration d'une référence sur les collaborations à venir en matière d'interconnexion avec tous les territoires voisins, dont le golfe de Saint Tropez.
	Interopérabilité des titres de transport entre les différents services et réseaux voisins	Travail dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM)
	Collaboration sur l'interconnexion en transports en communs et sur les actions encourageant le covoiturage, et en particulier celles visant au déploiement de P+R/pôle d'échanges multimodaux.	Travail dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM)
	Evocation d'une réflexion commune sur la logistique avec les territoires voisins concernant la zone des Bréguières	Intégration d'une référence à la réflexion partagée.
<b>Pays de Fayence</b>	Avis favorable	DPVa prend acte
<b>Esterel Côte d'Azur Agglomération</b>	Avis favorable	DPVa prend acte
<b>Département du Var</b>	Avis favorable	DPVa prend acte

	<p>Attention à prévenir très en amont pour les aménagements qui pourraient concerner le réseau routier départemental. Sur la liaison le Muy-Les Arcs de la vigne à vélo</p>	DPVa prend acte
	<p>le tronçon de l'itinéraire cyclable qui passera sur le GR51 devra être de type voie verte, permettant la cohabitation piétons/vélos</p>	Intégration d'une référence au type de voie passant sur le GR51.
<b>Région PACA</b>	Avis favorable	DPVa prend acte
	<p>Compléter tableau des dépenses, qui ne présente qu'un horizon court termes</p>	La modification sera faite comme demandée
	<p>Stabiliser la période de court terme</p>	La période court terme se stabilisera à 2024-2026.
	<p>Page 20 : Modifier le tableau présentant l'offre ferroviaire actuelle</p>	Le tableau sera modifié.
	<p>Prendre en compte les EPCI voisins, réfléchir aux interconnexions, même si elles feront l'objet d'échanges dans le cadre des COM</p>	Intégration d'une référence à la réflexion des interconnexions, et au travail avec les EPCI voisins.
	<p>Report modal : 9% TC et 9% vélo : Cela répond à l'objectif du SRADDET de diminuer de 15% la part modale de la voiture au profit des transports en commun et modes actifs à l'horizon 2023, mais reste en dessous de l'objectif de 30% de report</p>	Les objectifs ont été alignés à ceux du PCAET.

modal fixé par le PCAET

Action 2 : Améliorer l'intégration d'une référence à l'interconnexion entre les réseaux mais également entre les réseaux et à la multimodalité. modes alternatifs (multimodalité)

Dans ces interconnexions doit figurer le TER Intégration d'une référence aux TER.

L'offre de TER sur le secteur DPVa prend acte. s'enrichira en 2025

Etude d'aménagement du PEM en gare des Arcs Intégration d'une référence à l'étude d'aménagement du PEM en gare des Arcs

Réflexion sur l'équipement DPVa prend acte de la des axes de mobilité en proposition. systèmes d'avitaillement pour les nouveaux carburants incluant l'électrique

Ajouter la réduction du volume de véhicule par km dans les indicateurs Intégration d'une référence à la réduction du volume de véhicule par km dans les indicateurs.

Action 3 : Ajouter aux pistes d'action les stationnements-vélo en entreprise, zone commerciale et en ville, mais aussi des formations à la mobilité durable, bornes de recharge,...

Objectif de 100% de PDMa, pour l'exemplarité Intégration d'une référence à l'objectif de 100% de PDMa, pour l'exemplarité

Page 50 : remplacer Le terme sera remplacé. « bassins de mobilité » par

« bassins de mobilité  
employeurs

Action 4 : La liaison Flayosc- DPVa prend acte.

Lorgues dessert collèges et lycées, la liaison Trans-Les Arcs dessert gare, collèges et lycée ; la liaison Le Muy-les Arcs dessert la ZA des Ferrières. Ces opérations peuvent être éligibles au nouveau cadre d'intervention régional « vélo du quotidien », avec des financements de la Région pour les travaux au niveau des intersections critiques (RD555)

Réfléchir à la mise en place d'une politique pour les vélos à assistance électrique et à des partenariats avec les associations pour le vélo, pour la formation, la location, les ateliers de réparation, l'animation locale... Intégration d'une référence à la réflexion autour d'une politique pour les vélos à assistance électrique

L'objectif fixé par le SRADDET est à ceux du SRADDET. Les objectifs ont été alignés à ceux du SRADDET.  
l'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens à 12% en 2030

Quelle stratégie pour la marche ? DPVa s'est engagée dans une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé et de déploiement de la marchabilité.

Une Orientation 11, Axe 3 sera ajoutée

FA 5 : Les personnes en situation de handicap semblent avoir été oubliées

Le public en situation de handicap sera ajouté.

Priorité : favoriser et faciliter l'accès au TC

Intégration d'une référence à l'accès au TC pour les personnes en situation de handicap.

DPVa pourrait confirmer son engagement dans la démarche partenariale à venir de rédaction d'un Plan d'action en faveur de la mobilité solidaire (PAMS), copilotée par la Région et le Département, à l'échelle du Bassin de mobilité L

La référence à la démarche PAMS sera ajoutée.

Action 6 : Autres pistes à envisager : borne wifi gratuit aux arrêts de TC, actions auprès des DRH des ZAE pour l'information aux salariés, actions en lien avec les événements culturels et sorties de loisir (lien info TC et mobilité des actifs, tarifs complémentaires, horaires compatibles avec horaires des transports en commun, actions ciblées dans les écoles, collèges, lycées,.. ;

DPVa prend acte.

Les outils Zou ! de la région peuvent intégrer les informations relatives aux autres réseaux

DPVa prend acte.

L'analyse du service de Transport à la demande pourrait conduire à l'amélioration du service de TAD.

l'améliorer plutôt qu'à le supprimer (service de rabattement sur les arrêts de lignes régulières ?)

Action 8 : Le nouveau cadre DPVa prend acte.

d'intervention de la région « vélo du quotidien » pourrait cofinancer le jalonnement des itinéraires piéton/vélo et le stationnement vélo programmé, si ces itinéraires correspondent à ceux du schéma vélo

Action 9 : Recourir à Intégration d'une référence à

l'expérimentation pour tester la relocalisation des services, emplois, loisirs, et apprécier l'opportunité d'aménagement de l'espace dans les villes et villages.

public, mais également de relocaliser des services, emplois, loisirs, dans les villes et villages. Ces expérimentations pourraient également comprendre la dimension logistique, et plus particulièrement la logistique du « dernier kilomètre », avec la livraison des commerces et restaurants.

Action 10 : Pourrait être Intégration d'une référence à

ajoutées la pacification de la pacification de certains certains axes pour intégrer axes transports en commun et vélo

Des études de circulation DPVa prend acte.  
réduisant l'emprise de la  
voiture, qui peuvent relever  
de l'expérimentation, et des  
travaux induisant la  
conversion de voirie routière  
ay bénéfice des modes actifs  
peuvent faire l'objet d'un  
soutien régional via le  
nouveau cadre d'intervention  
« vélo du quotidien »

Les actions pour la marche Insertion de la fiche action  
doivent être développées. La 11 sur la marchabilité des  
réflexion pourrait être élargie espaces publics  
à l'accessibilité des espaces  
aux piétons en périphérie  
des villes

# 5 – Annexes

Courrier Vidauban

DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE  
DE  
VIDAUBAN

Code Postal : 83550  
Téléphone : 04.94.99.99.00  
Télécopie : 04.94.99.99.16

[http:// www.mairie-vidauban.fr](http://www.mairie-vidauban.fr)

**Secrétariat général**

Affaire suivie par : Fabienne Saint-Jours  
Tel : 06 17 21 62 35  
Mail : f.saint-jours@vidauban.fr  
N/ réf : 71-2024  
Lettre recommandé AR n° 2C 167 251 91534  
Objet : consultation plan de mobilité

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le plan de mobilité simplifié, le 25 juillet dernier. Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, je vous adresse mon avis. J'ajoute que mes services ont déjà échangé sur celui-ci avec Bernard Agarini, votre Directeur des services et Valérianne Ottaviani, votre Chargée de mission mobilités durables.

Je confirme donc mon souhait de voir inscrit, dans le plan de mobilité, le projet du tronçon Vignes à vélo Taradeau/Vidauban qui est, par ailleurs, référencé dans le schéma vélo.

En effet, l'absence de toute référence à celui-ci dans le plan de mobilité fait imaginer son abandon pure et simple...

Dans un premier temps, il convient de financer les études nécessaires à l'obtention d'une déclaration

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vidauban, le 13 septembre 2024

**Monsieur le Maire de Vidauban,  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
1<sup>er</sup> Vice-président de Dracénie Provence Verdon Agglomération,  
A**

Dracénie Provence Verdon agglomération  
Monsieur la Président  
Square Mozart  
CS 90129  
80004 DRAGUIGNAN cedex

**AJOUTER COURRIERS COMMUNES**